

Démarche aménagement bas carbone MAIF.

Son : [Générique entraînant].

Mailys Joly [Assistante d'études Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement à la MAIF] : On a initié, en 2020, une démarche "Aménagement durable bas-carbone", qui consiste à réduire l'impact environnemental des travaux engagés sur les bâtiments MAIF. En priorité, on va privilégier le réemploi de matériaux et de mobilier. On a une phase d'identification des matériaux et mobiliers qui sont réemployables. On peut aussi aller chercher des matériaux de réemploi dans les plateformes de réemploi numériques ou physiques. On peut aussi aller piocher dans le stock de la MAIF à Chauray. Dans un second temps, on va faire appel à la réutilisation. C'est aussi ce qu'on appelle le surcyclage ou l'upcycling. Il s'agit d'utiliser des matériaux de réemploi pour fabriquer quelque chose de neuf. Ça peut aussi être customiser ou rénover un mobilier, et c'est souvent des structures locales de l'économie sociale et solidaire qui s'en occupent.

Mailys Joly : En dernier recours, on sélectionne des matériaux ou des mobiliers neufs, mais dits bas-carbone, c'est-à-dire qu'on va les choisir sur des critères environnementaux. Un premier test a été lancé au siège. Les résultats sur ce premier test sont plutôt positifs et concluants, puisque sur l'étage total, on a un gain carbone de 36 tonnes équivalent CO₂, c'est-à-dire l'équivalent de 36 allers-retours Paris-New York en avions évités. On a un taux de réemploi de mobilier de 60 pour cent, un gain carbone sur le réemploi de matériaux d'environ treize tonnes équivalent CO₂. On a une moquette 100 pour cent recyclée et recyclable, des isolants thermiques et acoustiques en chanvre, donc écologiques, et également une peinture 100 pour cent recyclée. Il y a une importante phase de co-construction à chaque début de chantier, qui inclut à la fois l'UX Designer, l'architecte, les équipes DIMG, mais aussi un échantillon de futurs utilisateurs des locaux.

Catherine Drilleaud [Responsable Prévention, direction Mission et Impact] : Mon rôle était de coconstruire, avec d'autres collègues, l'aménagement des bureaux de cet étage. Ce qui m'a le plus interpellé, c'est dans la salle de convivialité, cette grande table qui a été fabriquée avec des placards, et également les petites tables de salon en bois qui ont été également fabriquées par des prestataires extérieurs. On ne voit pas que c'est du mobilier de réemploi. Il faut vraiment y regarder de très près. C'est joli, fonctionnel et agréable.

Mailys Joly : On se lance actuellement sur un test de plus grande ampleur à Saint-Jean-de-Vedas, à côté de Montpellier, où on a une surface de 2700 mètres carrés. La démarche "Aménagement durable bas-carbone", a bien pour objectif d'être généralisée à tous les bâtiments MAIF, il y en a à peu près 220 en France. Pour cela, on est en train de développer un référentiel bas-carbone MAIF. On est face à une transition écologique et énergétique, où il faut aller vers plus de durable. C'est justement là que MAIF a un temps d'avance.

Son : [Musique de sortie au piano].

[Logo MAIF assureur militant].